

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 496 143

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 80 26729

Se référant : au brevet d'invention n° 79 31621 du 14 décembre 1979.

(54) Fosse septique en matière synthétique.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 03 F 11/00; C 02 F 1/00.

(22) Date de dépôt 12 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 18-6-1982.

(71) Déposant : Société dite : SOTRALENTZ, S.A., résidant en France.

(72) Invention de : Benoît Cheval et Didier Ensminger.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le brevet principal a pour objet une fosse septique en matière synthétique réalisée par extrusion soufflage, dont la cloison de séparation fait partie intégrante de la fosse, et se présente sous forme d'une nervure intérieure reliant les parois latérales de la fosse, et s'étendant de la partie supérieure jusqu'à proximité de la partie inférieure.

La présente demande de certificat d'addition a pour objet une variante de réalisation de la fosse septique conforme à l'invention.

10 En effet, selon une caractéristique de l'invention, la cloison de séparation est constituée par une nervure intérieure placée sensiblement à mi-hauteur entre les parois latérales de la fosse, et par au moins une cloison mobile supérieure prenant appui sur la nervure intérieure, une cloison mobile inférieure pouvant permettre de cloisonner la fosse jusqu'à sa paroi inférieure.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dans lequel :

la figure 1 est une vue en élévation latérale d'une fosse septique conforme à l'invention, et

la figure 2 est une vue en élévation frontale de la fosse de la figure 1.

25 Conformément à l'invention, et comme le montrent, à titre d'exemple, les figures 1 et 2 du dessin annexé, la fosse septique en matière synthétique est munie d'une cloison de séparation constituée par une nervure intérieure 11 placée sensiblement à mi-hauteur entre les parois latérales de la fosse 1, et par au moins une cloison mobile supérieure 12 prenant appui sur la nervure 11, une cloison inférieure 13 pouvant permettre de cloisonner la fosse 1 jusqu'à sa paroi inférieure.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode 35 de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N -

Fosse septique en matière synthétique, réalisée par extrusion soufflage, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3 du brevet principal, caractérisée en ce que la 5 cloison de séparation est constituée par une nervure intérieure (11) placée sensiblement à mi-hauteur entre les parois latérales de la fosse (1), et par au moins une cloison mobile supérieure (12) prenant appui sur la nervure intérieure (11), une cloison mobile inférieure (13) pouvant permettre de cloisonner 10 la fosse (1) jusqu'à sa paroi inférieure.

PL. UNIQUE

Fig. 2

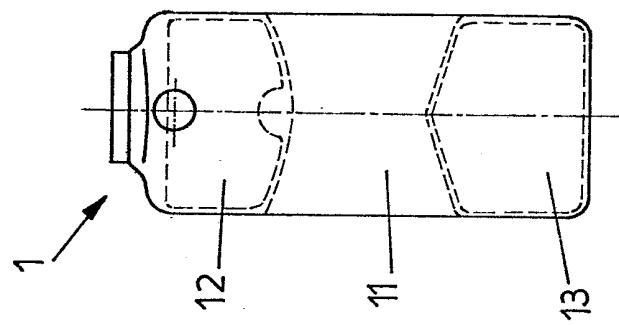


Fig. 1

